

Cantin	Macdonald (Rosedale)
Cashin	MacEachen
Chatwood	Mackasey
Choquette	McIlraith
Chrétien	McNulty
Clermont	McWilliam
Comtois	Marchand
Côté (Nicolet-Yamaska)	Matte
Crossman	Mongrain
Davis	Neveu
Deachman	Nicholson
Drury	Olson
Énard	Otto
Éthier	Patterson
Foy	Pearson
Gauthier	Pelletier
Gendron	Pennell
Godin	Pilon
Goyer	Prud'homme
Greene	Reid
Guay	Richard
Habel	Rideout (M <sup>me</sup> )
Harley	Robichaud
Hellyer	Rochon
Honey	Roxburgh
Hopkins	Ryan
Hymmen	Sharp
Isabelle	Simard
Johnston	Stanbury
Lachance	Stewart
Lafamme	Tardif
Laing	Thomas (Maisonneuve- Rosemont)
Lamontagne	Tolmie
Langlois (Chicoutimi)	Tremblay
Langlois (Mégantic)	Trudeau
Laprise	Tucker
Latulippe	Wahn
Laverdière	Walker
LeBlanc (Rimouski)	Watson (Châteauguay- Huntingdon-Laprairie)
Leboe	Whelan
Legault	Winters
Lessard	Yanakis—97.
Lind	
Loiselle	

● (5.00 p.m.)

**M. l'Orateur:** Je déclare l'amendement rejeté.

**M. Macquarrie:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé; autrement, j'aurais appuyé la motion.

**M. Rynard:** J'ai pairé avec le député de Renfrew. Sinon, j'aurais voté en faveur de l'amendement.

**M. Smith:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé). Autrement, j'aurais appuyé l'amendement.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** J'ai pairé, monsieur l'Orateur.

**M. Haidasz:** J'ai pairé avec le député de Meadow-Lake (M. Cadieu).

**M. Macaluso:** J'ai pairé, monsieur l'Orateur.

**M. Munro:** J'ai pairé avec le député de Regina City (M. More). Autrement, j'aurais voté contre l'amendement.

**M. Skoreyko:** J'ai pairé avec le député de Victoria (C.-B.) (M. Groos). Sinon, j'aurais appuyé l'amendement.

**M. Fairweather:** J'ai pairé.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion principale?

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, lors de l'étude en comité et de la deuxième lecture, divers porte-parole de mon parti, votre serviteur inclus, ont exprimé leurs objections à l'article 21 et aux amendements rejetés. Vu que des principes importants et fondamentaux sont en jeu je vais proposer un amendement à l'article 21. Je ne répéterai pas en détail les arguments avancés au comité.

Le bill dans l'ensemble, et notamment les amendements proposés au comité, ne laissent rien à désirer. Le ministre et son ministère en ont tout le mérite. La mesure prévoit le droit d'en appeler à un tribunal indépendant des ordonnances d'expulsion.

Il est regrettable que l'article 21 crée une lacune grave, énorme, dans cet excellent principe. L'article déclare, en effet, qu'une cause impliquant la sécurité peut-être soustraite à la compétence du tribunal d'appel et l'appel dans ce cas devient nul et non avenu. C'est précisément dans ces soi-disant cas de sécurité qu'il est important de prévoir une audience équitable et un véritable appel. Par suite de rapports de sécurité plus ou moins bien fondés, bon nombre de candidats à l'immigration se sont vu interdire l'entrée au Canada, sans pouvoir prouver que l'interdiction qui pesait sur eux découlait d'une erreur d'identité ou d'une mauvaise interprétation de l'activité politique dont les rapports de police faisaient état.

Il s'agit d'un droit humain fondamental que la Chambre a admis solennellement dans la Déclaration des droits de l'homme et qui accorde de bonnes chances de se défendre à toute personne dont les droits ou l'avenir sont en cause. Elle doit connaître au moins les grandes lignes de l'accusation et les motifs du refus. Bien entendu, il existe de bonnes raisons de ne pas publier, et même de ne pas divulguer entièrement à l'audience, les rapports sur la sécurité qui proviennent de sources confidentielles. Cependant, rien ne permet de refuser une juste audition ni un véritable droit d'appel dans les cas relatifs à la sécurité. Il est parfaitement possible de maintenir le droit d'appel, sans trahir le secret des sources de renseignements en matière de sécurité.

Au comité, j'ai proposé un amendement efficace dans ce sens. En matière de sécurité, il aurait autorisé la Commission d'appel à